



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 1997

Sont présents :

- M. ZOGG, Maire
MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes BANDERET, CONSTANTIN DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et TOMASINI
- MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, DECNEY, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, KILCHER, PAYCHÈRE, SOMMARUGA, VACHERON et VERNERET.

Excusés :

- MM. CORTHÉSY, DE FÉLICE, SCHAMBACHER et SOUTTER.

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 1997 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 3 juin 1997.
- 2 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 3 Rapports des commissions.
- 4 Préavis concernant le projet de plan localisé de quartier N° 28.932-537 (route de Jussy). Discussion. Vote.
- 5 Demande d'un crédit de Fr 990'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle sise à l'avenue de Thônex 37 (salle paroissiale). Discussion. Vote.
- 6 Demande d'un crédit de Fr 83'000,- en vue de la création d'un parcours Vita dans le domaine de Belle-Ideé. Discussion. Vote.
- 7 Demande d'autorisation d'emprunter un montant de Fr 5'500'000,- pour la réalisation des travaux de rénovation des immeubles 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin. Discussion. Vote.
- 8 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 13'000,- représentant une subvention pour le loyer relatif à l'installation provisoire de la ludothèque thônésienne au 150, rue de Genève de septembre à décembre 1997 ainsi qu'un crédit d'aménagement. Discussion. Vote.

- 9 Demande d'un crédit d'étude de Fr 34'000,- en vue de la réalisation d'un collecteur EC (eaux claires) à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.
- 10 Communications et propositions du Conseil administratif.
- 11 Questions écrites.
- 12 Propositions individuelles et questions.
- 13 A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :
 - 13.1 Mme RIVETTI née GRELLE, Clara Luisa, originaire d'Italie, mariée.
 - 13.2 Mme GALAT née GRIGOLOVITCH, Lydia, originaire de France, mariée

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Séance du 13 mai 1997 :

Les corrections suivantes sont apportées :

1.1.1. Page 369 :

Il conviendrait de préciser dans les déclarations de Mme DESJACQUES : *qu'il y a eu une facturation inexacte.*

Suite à cette information, la fraction socialiste reviendra sur sa position et s'abstiendra au vote.

1.1.2. Page 371 :

Il faut lire procès entre la commune et l'architecte et non entre la commune et la Crèche.

Suite à ces corrections le procès-verbal de la séance du 13 mai 1997 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

1.2. Séance du 3 juin 1997 :

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président donne lecture des courriers suivants :

2.1. Des maîtres principaux de l'école Adrien-Jeandin concernant le 30e anniversaire de cette école.

"Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous fêtons les 30 ans de notre école au cours de l'année scolaire 1997-1998.

Pour marquer cet événement important de la vie d'une école, nous avons prévu un certain nombre d'activités et spectacles qui seront proposés à nos élèves et aux parents tout au long de l'année scolaire.

Afin que la fête soit totale, nous avons pensé qu'il serait souhaitable que la commune prenne en charge les frais de cette programmation au caractère culturel évident (théâtre, cinéma, contes). Le budget, calculé au plus juste, aboutit à un prix moyen de vingt francs par élève. Ainsi nous pensons qu'il vous sera possible de donner une suite favorable à notre requête.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous adressons Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Les maîtres principaux :
Mme Hofer et M. Mathieu".

2.2. De M. Pierre GIANETTI du groupe de parrainage oeucuménique de Chêne-Thônex concernant la famille OZTOPAL :

"Monsieur,

En notre qualité de membres du Groupe de parrainage qui soutient diverses familles ayant sollicité l'asile politique en Suisse (etc.), nous nous permettons d'intervenir en faveur de la famille de M. Ibrahim OZTOPAL, domiciliée depuis le printemps 93 sur le territoire de votre Commune.

Monsieur Ibrahim OZTOPAL, né le 01.01.1955, d'origine kurde, a fui la Turquie en 1988 pour venir trouver refuge en Suisse.

Il a été rejoint par son épouse, Madame Fatma OZTOPAL, et ses enfants au Kurdistan, a tout abandonné à cause du harcèlement dont lui-même et sa famille étaient l'objet, en raison de son appui matériel à la cause du peuple kurde.

Malheureusement, l'Office Fédéral des Réfugiés a considéré qu'il ne remplissait pas les conditions légales de l'octroi de l'asile.

Cette décision des autorités fédérales, confirmée par la commission suisse de recours en matière d'asile, prévoyait un renvoi de cette famille en Turquie.

Toutefois, en raison de la violence existant en Turquie et des conséquences directes que la situation kurde pouvait avoir sur la famille OZTOPAL en cas de retour au pays, une demande de révision de la décision de renvoi a été engagée pour que les risques d'atteinte à l'intégrité physique, psychique et économique que courrait et que court toujours la famille OZTOPAL soient pris en considération.

Depuis, la famille attend une décision des autorités à ce sujet.

Il est intéressant de noter qu'en 1997, la fille, Birsen OZTOPAL s'est mariée et a obtenu le permis de séjour à Bâle.

En octobre 1994, par le biais de l'Office Cantonal de la Population, nous avons appris que les autorités cantonales étaient favorables à la stabilisation de la famille à Genève.

Ceci s'explique certainement en raison du long séjour en Suisse de la famille, mais tout particulièrement par la volonté de celle-ci de s'intégrer socialement et professionnellement et ne pas émarger au budget de l'assistance sociale. Les dettes initiales ont toutes été remboursées.

Pour des raisons que nous ignorons, la stabilisation de la famille OZTOPAL n'a pas encore été formalisée et, à ce jour, elle est toujours dans l'attente de l'autorisation de séjour qui a été promise.

Cette situation de précarité et d'instabilité a des conséquences extrêmement néfastes sur chaque membre de la famille OZTOPAL et tout particulièrement sur l'épanouissement des enfants.

Au vu de cette situation et du fait que cette famille réside sur le territoire de votre Commune, il nous est apparu que le Conseil municipal pouvait examiner leur dossier et intervenir en sa faveur auprès des autorités de police cantonale pour la délivrance rapide d'un permis de séjour.

Vous trouverez en annexe la fiche personnelle de chaque membre de la famille résidant à Thônex et un curriculum vitae de la famille retraçant le parcours de celle-ci et les efforts que chacun des enfants ont fait.

Ce curriculum vitae est accompagné de diverses attestations et diverses coupures de journaux démontrant la situation concrète qui règne en Turquie.

Nous vous prions de faire bon accueil à cette demande et de nous faire savoir quelles suites auront été données.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées".

2.3. Du Théâtrechamp concernant le budget 1998 de cette Association.

"Monsieur le Conseiller administratif,

Veillez trouver ci-joint le budget de fonctionnement administratif 1997/1998 du Théâtrechamp pour une demande de subvention.

Depuis plus de seize ans, le Théâtrechamp a fait ses preuves. Il fait partie de l'ASTEJ (Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse) depuis mars 1992, ce qui signifie un niveau professionnel assuré et occasionne des frais supplémentaires.

Afin d'améliorer la formation des comédiennes et des comédiens, ainsi que la mienne, je souhaite pouvoir engager d'autres intervenants : professeurs de chant, jeux burlesques, danse, mouvement, etc.

Une assistante est également indispensable pour me seconder. Comme vous le savez, atteinte dans ma santé l'année dernière, je dois être raisonnable et attentive sur demande de mon médecin.

D'autre part, un cours supplémentaire devient nécessaire. De nombreux enfants sont régulièrement en liste d'attente.

Enfin, les parents et amis de la troupe sont souvent présents et s'investissent bénévolement, certains depuis fort longtemps. J'aimerais pouvoir les dédommager quelque peu : "la bonne volonté s'use...".

Vous comprendrez qu'un "coup de pouce" plus important de votre commune est indispensable. Vous savez pertinemment que cet argent sera utilisé à bon escient pour la cause que je défends : le théâtre d'enfants et d'adolescents joué par ceux-ci.

Veuillez recevoir, Monsieur le Conseiller administratif, mes cordiales salutations

Mme Anouchka CHENEVARD-SOMMARUGA, Directrice du Théâtrochamp".

2.4. De l'Association de la ludothèque thônésienne concernant son éventuelle installation au 150, rue de Genève :

"Messieurs les Conseillers,

Nous accusons réception de votre lettre du 3 juin.

Tout d'abord une remarque s'impose : il est tout à fait impossible que le local actuel de la ludothèque soit débarrassé par les soins des employés de la voirie, le 19 courant. En effet, comme nous l'avons dit à M. Jean-Pierre VINCENT, le 30 mai dernier, et, auparavant, lors de notre entretien du 15 mai, à M. Clément PIAZZALUNGA, la dernière journée d'ouverture au public de la ludothèque est fixée au 17 juin prochain. Aussi, vous comprendrez aisément qu'il nous est impossible de boucler la ludothèque en 24h. D'ailleurs, dans votre lettre du 25 mars 1997 vous déclariez, nous citons : "Il va de soi que si la ludothèque devait être déplacée, votre comité ne manquerait pas d'en être averti dans un délai vous permettant de vous organiser". Dans sa séance du 3 juin, notre équipe a planifié les trois journées indispensables de travail que nécessite "l'évacuation de la ludothèque". De ce fait, tout pourra être mis en caisses par vos employés dès le samedi 21 juin.

Par ailleurs, nous réitérons notre demande du 29 mai dernier, à savoir une confirmation écrite stipulant l'obligation de libérer le local que nous utilisons depuis vingt ans.

En ce qui concerne l'aspect financier, pour le nouveau local, nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal le 24 juin, l'octroi à la ludothèque thônésienne d'une part, d'un crédit d'exploitation de Fr 7'740,- représentant 4 mois de loyer à Fr 1'500,- et 4 mois de charges à Fr 435,- et d'autre part, d'un crédit d'installation et d'aménagement dont le montant devra être fixé d'un commun accord.

Cette requête est motivée par le fait que nous venons de recevoir une réponse positive de la Fondation communale pour le logement nous attribuant le local du 150, rue de Genève aux conditions stipulées dans leur lettre, dont nous vous joignons une photocopie à la présente.

Nous précisons encore que cette demande de budget extraordinaire est dictée par la situation actuelle que vit la ludothèque et la demande a pour but d'assurer sa réouverture dans les meilleurs délais.

Pour terminer, nous vous prions également de porter au budget 1998 la somme de Fr 30'200,- représentant 12 mois de loyer à Fr 1'500,- les charges s'élevant à Fr 5'200,- environ et la subvention annuelle ordinaire de Fr 7'000,-

Nous vous remercions de l'attention toute particulière que vous porterez à ces lignes et, vous prions de noter qu'un double de la présente est adressée au Président du Conseil municipal ainsi qu'à un représentant de chaque parti politique en leur demandant également de saisir le Conseil municipal de notre demande.

Veuillez agréer, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de l'Association :
Mmes Jacqueline DE BAY et Florina ZUTTER"

M. le Président rappelle que ce point sera traité au point 8 de l'ordre du jour de ce soir.

2.5. Du Théâtrechamp à la Fondation communale pour le logement en date du 13 juin 1997 :

"Monsieur le Président,

M. Olivier FAVRE m'a contactée, en sa qualité de membre du bureau de la Fondation pour le logement, sachant que depuis des années je suis à la recherche d'un local pour regrouper toutes mes activités (cours de théâtre, atelier décors et costumes, administration, petits spectacles au maximum 80 personnes).

Il m'a indiqué que l'école de décors de théâtre allait fermer ses portes d'ici fin octobre 1997. Il est vrai que ce lieu serait idéal pour plusieurs raisons :

- accès très facile pour une bonne partie des enfants suivant les cours,
- accès sans danger pour les élèves fréquentant l'école Adrien-Jeandin,
- accès prévu pour les handicapés,
- espace suffisant pour les cours, les décors, les costumes et l'administration,
- tram à proximité,
- et enfin aucun problème de parking.

Vous pouvez le constater tout serait réuni pour fonctionner de manière presque idéale.

Je vous rappelle que le 16 septembre 1992 une demande pour l'obtention d'un local avait déjà été faite à la commune et que M. PIAZZALUNGA avait alors reçu un dossier important.

Si ce lieu nous était attribué, d'autres cours pourraient être ouverts. Il est vrai aussi que le loyer est très lourd et difficile à assumer entièrement. Pensez-vous que la commune de Thônex serait d'accord de nous aider partiellement ?

Au cours de ses 16 ans d'activité, le Théâtrechamp a prouvé qu'il répondait à un véritable besoin social et culturel auprès des jeunes. Plusieurs adolescents sont partis parfaire leur formation à Paris, aux États-Unis et en Allemagne. Des enfants ont été sélectionnés pour tourner des films avec des réalisateurs de la TSR, France 2, TF1 ou par des réalisateurs de l'école de cinéma de Lausanne.

D'autres enfants ont été engagés, à Genève, en qualité de comédiens à l'avant dernière "Revue Genevoise" et une petite fille vient de terminer un film avec un réalisateur de la TSR.

Enfin aux dires des parents, de pédopsychiatres, de psychologues et d'enseignants cela a permis à plusieurs enfants de se sentir mieux dans leur corps, pour certains de vaincre leur timidité pour d'autres de s'accepter tels qu'ils étaient et de reprendre confiance en eux.

Des difficultés importantes se sont présentées quant à la préparation des spectacles et la location des salles pour les cours, celles-ci n'étaient pas toujours disponibles. Cette situation oblige à travailler au coup par coup sans pouvoir planifier à long terme des interventions, répétitions, fabrication des décors, confection des costumes etc. Un local permanent résoudrait ces problèmes.

Actuellement, 28 enfants de 12 à 16 ans participent au cours du mardi de 17h.15 à 18h.45 au Centre des Loisirs. Ce nombre est trop important, il y a un manque de place, mais que faire ? Sachez aussi qu'une douzaine d'enfants de cet âge-là sont en liste d'attente. De plus, le mercredi soir, 22 adolescents et jeunes adultes participent au cours à l'aula du Collège du Foron. Mais je dois chaque année quitter l'aula en avril car les lieux sont occupés par le spectacle de fin d'année du Cycle du Foron.

En étant dans ses propres locaux, l'équipe du Théâtrechamp pourrait ouvrir d'autres cours, organiser des rencontres, des ateliers de théâtre, de maquillage, de danse, d'improvisation, d'histoire du théâtre, proposer un programme culturel à l'année pour la population, etc.

Je vous fais encore remarquer que, depuis mars 1992, le Théâtrochamp fait partie de l'ASTEJ (Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse). Espérant que vous ne resterez pas insensibles à la cause que je défends depuis tant d'années, j'estime que le théâtre d'enfants doit avoir sa place dans notre société culturelle, je vous prie de recevoir Monsieur le Président, mes meilleurs messages.

Mme Anouchka CHENEVARD-SOMMARUGA, Directrice du Théâtrochamp".

2.6. De Mme Christine DE COULON pour le groupe libéral concernant les comptes de la crèche "Les Coccolets" :

"Monsieur le Maire,

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, la crèche a, une nouvelle fois, été à l'ordre du jour des débats.

Il apparaît que d'importants dysfonctionnements ont été mis en lumière, notamment en matière de comptes.

Le groupe libéral est préoccupé par cet état de fait qui met en péril la bonne marche de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

C'est pourquoi, nous demandons que le Conseil administratif donne toutes les explications au Conseil municipal relatives aux comptes de la crèche et qu'il redéfinisse clairement les attributions respectives en matière de prises de décisions.

Nous vous remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos salutations respectueuses".

2.7. De Mme Micheline LOSEY concernant la Ludothèque :

"Messieurs,

C'est en tant que grand-maman d'une petite fille très déçue que je me permets de vous écrire ces quelques lignes.

En effet, j'ai appris la fermeture momentanée de la ludothèque, tant appréciée par des milliers d'enfants depuis 20 ans. Je viens donc vous demander de bien vouloir étudier ce cas et de reloger cette ludothèque, similaire au local dernier et dans les alentours.

Je vous remercie vivement tant pour nos chers enfants et les bénévoles qui y travaillent.

Je vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées".

2.8. De M. Gérard RAMSEYER, Conseiller d'Etat, à M. Luc WÜNDERLI concernant la circulation au chemin des Mésanges :

"Monsieur,

Je me réfère à votre lettre du 10 avril 1997 concernant l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute mon attention.

Il est vrai que différentes études ont été menées sur ce tronçon qui, sur une distance de 300 mètres, a la particularité de changer par 3 endroits de commune.

En conséquence, la concrétisation d'aménagements routiers a été retardée par le fait qu'elle est tributaire de l'accord des 2 communes riveraines. La compétence relève de ces dernières qui financent lesdits aménagements.

Comme vous le préconisez, des mesures de ralentissement du trafic étaient nécessaires et ont finalement été apportées.

- chemin des Mésanges : rétrécissement de la chaussée et seuil de ralentissement, angle chemin de la Mousse.
- chemin du Petit Bel-Air : rétrécissement de la chaussée, 2 seuils de ralentissement aux extrémités de ce chemin, un 3ème est en cours de réalisation au milieu de ce chemin.

Je pense que ces mesures amélioreront la sécurité sur ce chemin.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée".

2.9. De M. Fabiano FORTE concernant le référendum contre la patinoire du Centre Sportif de Sous-Moulin :

"Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs,

Comme vous le savez peut-être déjà, un référendum contre la construction d'une patinoire au Centre sportif de Sous-Moulin, lancé il y a peu par un groupe de personnes, poussées par leur égoïsme, vient d'aboutir.

Je vous invite à mener campagne afin que les arguments faciles et simplistes tels que augmentation d'impôts, du trafic ou encore baisse de prestations ne passent pas !

Quant à l'investissement, il est réfléchi au regard de la situation financière de la ville de Thônex et de ses deux autres partenaires.

Je ne suis, sans doute comme vous, pas un fanatique du patinage ou d'un quelconque autre sport de glace, mais je crois néanmoins en ce projet. Je le soutiens farouchement, car j'ai la profonde conviction qu'il ne peut apporter que des choses positives dans le futur pour notre ville et sa région. Et celles-ci ont besoin de se doter d'infrastructures sportives plus conséquentes pour répondre à l'augmentation de la population.

Il va s'agir, dès à présent, de se battre, de faire front commun pour empêcher qu'une fois de plus un projet, qui pourtant avait pour une fois fait l'unanimité de tous les partis politiques des trois communes, soit refusé sur la base de simples intérêts personnels.

Unissons nos efforts pour faire en sorte que cette extension voie le jour et que le Centre sportif Sous-Moulin, fierté des communes chénoises, puisse se développer comme il le mérite.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce qui précède, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs, mes plus amicales salutations".

2.10. Procédure relative au projet de délibération :

Renseignements pris auprès de communes qui pratiquent de la même manière que notre Conseil, les projets de délibération renvoyés en commission doivent obligatoirement revenir en plénière même si le vote de la ou des commissions est négatif.

La procédure usuelle est la suivante :

- Le rapporteur de la commission informe les membres du Conseil municipal du préavis négatif de celle-ci et invite le Conseil municipal à refuser le projet présenté.

Les projets tels que : la création d'une pouponnière et la création d'un fonds de décoration communal, seront donc présentés au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

- 2.11. M. le Président informe qu'à 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour.

3. Rapport des commissions

- 3.1. M. FISCHER, vice-président de la commission d'URBANISME & ÉCONOMIE PUBLIQUE, réunie le 15 mai 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Suite à la résolution, acceptée par le Conseil municipal en date du 25 février 1997, la commission refuse de continuer à suspendre les travaux concernant le plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz" par 4 oppositions et 3 oui.

- 3.2. M. AMOUDRUZ, Président de la commission de SÉCURITÉ, réunie le 20 mai 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Cette séance n'a fait l'objet d'aucun vote.

Les commissaires ont eu l'occasion de visiter la caserne des pompiers, de connaître l'organisation, de voir le budget et le matériel de cette corporation.

Il a également été abordé le projet du Département de la Sécurité qui influencera la contribution financière de notre commune. A cet effet, l'Association des communes genevoises se penche, actuellement, sur ce problème et M. PIAZZALUNGA, responsable de ce dicastère, nous tiendra au courant de l'évolution des travaux".

- 3.3. M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, réunie le 10 juin 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Suite à la discussion de la commission concernant le projet KOALA présenté par le Conseil administratif, ce dernier a été retiré et un nouveau projet doit nous être présenté prochainement".

- 3.4. M. COLLAUD, Président de la commission de CIRCULATION, réunie le 12 juin 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

1. "Métro léger franco-genevois :

Il ressort des débats que la commission n'est pas favorable au projet tel que présenté dans le rapport de synthèse des études d'avant projet préparé par le DTPE. La commission souhaite étudier d'autres solutions plus adaptées aux besoins de notre commune.

Au vote de principe le projet est préavisé défavorablement par 7 non et 1 abstention.

2. Concept de circulation :

Suite aux concepts élaborés à ce jour, qui ont été passés en revue, les commissaires ont estimé urgent d'entreprendre des mesures concrètes et ont rappelé qu'il n'était pas nécessaire de recommencer les études mais de travailler sur les documents à disposition. Notamment de réactualiser le concept accepté par l'OTC"

3.5. M. PAYCHÈRE, remplaçant de M. KILCHER pour la commission SOCIALE, réunie le 17 juin 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

– "Création d'un poste socio-sportif :

La documentation étant parvenue aux commissaires la veille ils ont décidé de renvoyer cet objet à une commission ultérieure.

– Les règlements d'attribution des aides sociales et humanitaires :

Ils ont été acceptés par une timide majorité : 2 oui, 1 non et 3 abstentions.

– Aux divers :

M. Piazzalunga nous a informés que la commission des FINANCES attend une nouvelle proposition concernant le financement de l'association KOALA et qu'il reste un solde à attribuer pour l'aide sociale et humanitaire. Ceci sera fait en septembre".

Il est rappelé que la dernière séance de commission avant l'été sera celle du PARLEMENT DES JEUNES prévue le 26 juin 1997 à 18h.30.

4. **Préavis concernant le projet de plan localisé de quartier N° 28.932-537 (route de Jussy). Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué à l'URBANISME : ce projet concerne en fait l'extension de l'entreprise GENEX sur notre commune. Il a été présenté à la commission pour préavis et aucune opposition à ce projet n'a été déposée au DTPE.

Pour ma part, je ne peux que vous encourager à préavisier favorablement ce plan localisé de quartier car l'arrivée d'une telle entreprise sur notre commune apportera des emplois.

M. FISCHER, vice-président de la commission d'URBANISME & ÉCONOMIE PUBLIQUE, réunie le 15 mai 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Le plan localisé de quartier a été voté à l'unanimité par les commissaires".

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD : compte-tenu de l'importance de ce projet et des emplois qu'il va créer sur la commune, tous les Conseillers sont convaincus qu'il faut aller de l'avant.

La parole n'étant pas demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan localisé de quartier N° 28.932-537 situé route de Jussy présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Énergie.
- Vu le préavis favorable de la commission d'"Urbanisme & Économie Publique" du 15 mai 1997,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De préavis favorablement le plan localisé de quartier N° 28.932-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Énergie.

5. Demande d'un crédit de Fr 990'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle sise à l'avenue de Thônex 37 (salle paroissiale). Discussion. Vote.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux FINANCES : je rappelle que cette parcelle est située au "centre administratif" de la commune ainsi que devant la parcelle qui accueillera la future école de "Thônex-Verchères".

Cette salle est actuellement louée aux communiens par la paroisse de Thônex et ces locations, en cas d'achat par la commune, seraient reconduites. Nous sommes certains que cette salle serait très utile d'autant plus avec les futures constructions de "Thônex-Verchères".

Deux expertises de ce bien ont été effectuées, l'une fixait sa valeur à Fr 1'200'000,- et l'autre à Fr 850'000,-. Avec les autorités de la paroisse, nous avons fixé un prix moyen de Fr 990'000,-.

Je n'ai aucune consigne particulière à vous donner concernant ce vote.

M. FAVRE donne lecture de la prise de position du groupe libéral :

"Le groupe libéral s'oppose d'emblée à l'entrée en matière sur ce sujet pour la raison principale suivante :

Lors de nombreux débats sur le projet de l'école Thônex-Verchères, nous avons fait des propositions concrètes afin d'alléger le programme de l'école en utilisant des infrastructures existantes de proximité, en particulier, cette salle paroissiale pour, par exemple, y installer un restaurant scolaire.

La majeure partie de ce Conseil municipal a alors choisi une solution maximaliste dans l'équipement scolaire et socioculturel en voulant du neuf dans ce qui aurait pu être fait en partie dans de l'existant. Nous estimons, dès lors qu'aujourd'hui et pour demain, la commune n'a nul besoin de locaux supplémentaires. Il est d'ailleurs à relever que l'exposé des motifs ne mentionne aucune affectation pour ce bâtiment.

De plus, il semble que depuis fort longtemps, nous sommes à la recherche de besoins pour remplir d'une part, la villa Chennaz qui est totalement vide et, d'autre part, la villa Minazzi qui est inoccupée à 90% environ.

Nous ne sommes donc pas favorables à augmenter un pseudo patrimoine bâti pour y confectionner un piètre décor de studio sans âme qui vive".

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à la MAJORITÉ (par 14 voix "pour" et 6 voix "contre").*

Mme SCHNEIDER propose le renvoi en commission, vu l'importance de cet objet.

M. GRANDGIRARD est du même avis.

M. FISCHER : le parti radical est d'avis de renvoyer ce sujet en commission.

Mme BANDERET : le parti socialiste également pour le renvoi en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à la MAJORITÉ (par 14 voix "pour", 1 voix "contre" et 5 abstentions) le projet est renvoyé en commissions des BÂTIMENTS et des FINANCES.*

6. Demande d'un crédit de Fr 83'000,- en vue de la création d'un parcours Vita dans le domaine de Belle-Ideé. Discussion. Vote

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux SPORTS : je rappelle que ce projet avait été présenté au Bureau du Conseil Intercommunal partant de l'idée que cette réalisation serait faite par les trois communes chénoises. Malheureusement, celles-ci n'ont pas voulu entrer en matière.

Comme l'a rappelé le Président en ce qui concerne Thônex, vous avez accepté l'entrée en matière sur cette proposition et les commissions des SPORTS et des FINANCES ont déjà voté ce projet. Le Conseil administratif vous recommande chaudement de voter ce crédit.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux FINANCES : comme je l'ai déjà indiqué lors de la commission des FINANCES la commune va essayer de trouver des sponsors pour l'aménagement de cette piste Vita. Un appel dans ce sens sera fait si vous acceptez ce crédit. On pourrait chiffrer ce partenariat à Fr 6'000,-.

Mme PITTET, Présidente de la commission des SPORTS, réunie le 6 mai 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"La commission a donné un préavis favorable à la création d'une piste VITA. Elle souhaite également une recherche de sponsors et a accepté le projet par 5 oui et 2 abstentions"

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, réunie le 10 juin 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Effectivement, la commission a demandé de ne pas forcément dépenser la somme totale et de chercher des financements extérieurs. Le résultat du vote en rapport à cette demande est de 5 oui, 1 abstention et 2 non".

La discussion est ouverte :

M. DECREY : compte tenu que l'entretien de cette piste VITA incombe à la commune, le Conseil administratif devrait contacter les communes voisines afin qu'elles participent à celui-ci. En effet, les habitants des Trois-Chênes vont bénéficier de cette installation et ceci paraîtrait normal.

Mme ROCHAT fait la déclaration suivante :

"Les libéraux n'ont pas changé d'avis depuis le vote de la commission des FINANCES et par conséquent rejettent la demande de crédit de Fr 83'000,- pour un parcours VITA.

Comment peut-on s'opposer à un aussi beau et ambitieux programme qui consiste à encourager le sport sur la commune ? La question fut posée et la réponse est la suivante :

- tout d'abord la commune a déjà et continue à investir dans le domaine sportif : voir le CSSM et la patinoire. Les débats sont encore dans toutes les mémoires !
- En reprenant l'historique de ce parcours on s'aperçoit que l'idée, excellente, au demeurant au départ, est maintenant tout à fait dépassée. En effet, le concept, né en Suisse allemande dans les années 60, a été repris en Romandie dans les années 70 dans le "trend vert" écologique, tout à fait louable de faire découvrir la nature et le bien-être par le sport.
- En observant l'évolution de ce genre d'activité "planifiée", on se rend compte que cela ne correspond plus du tout à ce que les gens recherchent aujourd'hui. Les faits parlent dans ce sens puisque combien de ces parcours sont tombés dans l'oubli et l'abandon. On peut citer notamment les communes de Plan-les-Ouates, Versoix, Onex où l'on a d'ailleurs pu déplorer des accidents cardio-vasculaires des sportifs du dimanche, sans aucune connotations négatives, ne se rendent pas toujours compte de leur limites.

Grâce à ces parcours, on a pu se rendre compte des bienfaits de l'activité physique mais nous pensons qu'il s'agit d'une mode dépassée car à l'aube de l'an 2000 les gens ne veulent plus être de continuels assistés et pouvoir choisir eux-mêmes, en toute liberté, la forêt, le pré ou les champs où ils désirent pratiquer leur sport favori dans une nature non organisée.

Nous terminerons par le souci de sécurité en effet, certains parcours VITA ont été l'objet de vandalisme ce qui implique pour la commune une structure de surveillance afin que tous les postes restent "sûrs" et ne deviennent pas les causes d'accidents physiques (ce qui n'est pas d'ailleurs le but initial visé..)

Pour toutes ces raisons, nous pensons que les parcours VITA, excellente idée au départ, ont perdu de leur intérêt, sont passés de mode et nous ne voterons pas cette demande de crédit".

Mme SCHNEIDER : les Verts sont pour cette piste VITA, malgré son coût élevé mais nous avons pris note que des sponsors seront recherchés. Pour ce qui est de l'idée du groupe libéral qui préconise que les gens courent librement dans les champs il faut rappeler que ces derniers sont souvent cultivés et qu'il ne faut donc pas aller les piétiner.

M. FISCHER : le groupe radical votera ce projet et pense qu'il sera également bénéfique pour les employés des établissements de Belle-Idée.

M. BOISSONNAS : il aurait été plus judicieux de chercher les sponsors avant de voter le crédit de Fr 83'000,- !

Mme DESJACQUES : la fraction PDC votera ce projet mais demande au Conseil administratif de réaliser des économies car le coût présenté est élevé. Contrairement à ce que pense Mme ROCHAT, les parcours VITA ont encore beaucoup d'adeptes.

M. GRANDGIRARD : il est logique que la commune montre son intérêt pour ce projet en votant celui-ci. Cette pratique est plus crédible pour la recherche des éventuels sponsors.

M. VACHERON : je trouve qu'il serait intéressant que les associations s'impliquent pour la réalisation de ce parcours. Ceci créerait une dynamique locale.

- M. PIAZZALUNGA : dès que ce projet aura été voté le Conseil administratif prendra contact avec les associations susceptibles de le financer en partie. Je peux, d'ores et déjà, vous annoncer que l'Association "Moillesulaz-Foron" serait partie prenante pour cet objet.

Le coût d'entretien de cette piste est estimé à environ Fr 3'000,- par année ce qui représente une soixantaine d'heure.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition du Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 1997 concernant la création d'un parcours VITA dans le domaine de Belle-Idée,
- Vu le projet déposé par M. JUNOD, architecte-paysagiste,
- Vu le préavis favorable de la commission des SPORTS du 6 mai 1997,
- Vu le préavis favorable de la commission des FINANCES du 10 juin 1997,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITÉ (par 15 voix "pour", 4 voix "contre" et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De créer un parcours VITA dans le domaine de Belle-Idée selon le projet déposé par M. JUNOD, architecte-paysagiste.
 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr 83'000,-.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir cette dépense de Fr 83'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1998 à 2007.
- 7. Demande d'autorisation d'emprunter un montant de Fr 5'500'000,- pour la réalisation des travaux de rénovation des immeubles 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin. Discussion. Vote**

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux FINANCES : dans une commune il existe deux patrimoines, l'administratif et le financier.

Le patrimoine administratif comprend les bâtiments publics tels que la Mairie, les écoles, la salle des fêtes, etc. Le Conseil administratif pour ces objets présente aux commissions les travaux projetés et demande les crédits nécessaires pour leur réalisation.

Le patrimoine financier représente quant à lui les immeubles locatifs, propriétés de la commune qui sont gérés directement par le Conseil administratif. Ce sont des valeurs qui peuvent être vendues pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'exécution de tâches publiques.

Pour les travaux projetés aux immeubles Adrien-Jeandin nous devons demander au Conseil municipal l'autorisation d'emprunter une somme pour la réalisation des rénovations.

L'arrêté demande un emprunt allant jusqu'à la somme totale des travaux, mais le Conseil administratif n'empruntera pas plus que la proposition qui sera faite par la régie concernant le plan financier relatif à ces travaux. Cet emprunt n'apparaîtra donc pas dans les comptes de la commune et n'a aucune incidence sur le budget communal.

Vous avez pu constater que dans les comptes d'exploitation de l'immeuble nous avons une somme de Fr 1'300'000,- de disponible et que les loyers représentent Fr 700'000,- par an. La première étape des travaux a été entièrement financée par les fonds propres de l'immeuble. Ceux-ci sont amortis à l'heure actuelle.

Les autorisations ont été délivrées et deux séances ont déjà eu lieu avec les locataires. Dix appartements sont déjà libres pour loger les locataires dont l'appartement sera en rénovation. Les travaux se feront allée par allée et il faudra compter environ un an et demi avant qu'ils soient terminés.

Les futurs loyers seront augmentés sur une période de trois ans. Les locataires n'ont pas déposé de recours suite à cette décision.

Au point de vue financier il existe deux solutions :

1. l'emprunt traditionnel auprès d'une banque,
2. le prêt par la commune à un taux préférentiel.

Je vous rappelle que l'on ne vous demande pas un crédit de Fr 5'500'000,- mais l'autorisation d'emprunter ce montant qui serait amorti par les loyers. Le début des travaux est prévu pour le 15 septembre et je vous rappelle que dix appartements sont libres et ne rapportent pas de loyer.

Nous vous demandons d'accepter l'entrée en matière et en principe de passer à un vote immédiat pour ce point.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à L'UNANIMITÉ.*

M. GRANDGIRARD : je suis sceptique de voter cet objet ce soir car, il y a un manque d'information. Deux points évoqués par M. SCHORER m'interrogent. Dans un premier temps on nous dit que l'on emprunte de l'argent, ensuite on nous dit que l'on va utiliser la fortune communale. Je n'ai pas bien saisi la subtilité ! D'un point de vue financier cette façon d'agir est totalement opposée.

Quant aux travaux, on ne sait pas quel sera le rendement financier futur de l'immeuble. Si j'obtiens des réponses satisfaisantes je suis prêt à voter immédiatement cette demande, si ce n'est pas le cas je demande le renvoi en commission.

M. SCHORER : j'ai expliqué que l'on pouvait faire un emprunt traditionnel auprès d'une banque, mais nous ne connaissons pas aujourd'hui les conditions exactes pour un tel emprunt. La commune possède l'argent nécessaire pour effectuer ces travaux. Si la commune prêtait à l'immeuble cela coûterait moins cher au compte d'exploitation de celui-ci.

Pour ce qui est de la deuxième question, le rendement financier est actuellement de Fr 700'000,- et l'on prévoit une hausse de loyer de 58%. Je rappelle que ces appartements seront presque remis à neuf.

- M. ZOGG : pour répondre à M. GRANDGIRARD, on ne peut pas donner, aujourd'hui, exactement le rendement futur de ces immeubles.

M. le Président rappelle que la discussion est de savoir si l'on vote immédiatement cet objet ou si on le renvoie en commission.

M. BOISSONNAS : si la commune prêtait une partie des fonds nécessaires à l'immeuble ceci augmenterait le rendement des placements financiers, car le taux serait plus intéressant que celui appliqué pour les placements à terme.

Mme BANDERET : à la vue de ce montant je ne pense pas que l'on fera des travaux "à la carte" comme j'avais cru le comprendre en tant que locataire. En ce qui concerne l'augmentation des loyers s'il n'y a pas eu de recours c'est que le montant d'augmentation proposé ne le permet pas, il s'agit de la loi. Pour ces raisons je souhaite le renvoi de ce projet en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à la MAJORITÉ (par 12 voix contre 8) le projet est renvoyé en commission des FINANCES et, s'il y a lieu, en commission des TRAVAUX & BÂTIMENTS.*

M. VERNERET : je tiens à revenir sur cette demande d'emprunt, tout comme ma collègue, Mme BANDERET, je pensais qu'il s'agissait d'une rénovation à la carte.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 13'000,- représentant une subvention pour le loyer relatif à l'installation provisoire de la ludothèque thônésienne au 150, rue de Genève de septembre à décembre 1997 ainsi qu'un crédit d'aménagement. Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux ÉCOLES & JEUNESSE, donne les explications suivantes :

Depuis la rentrée 1996, le Conseil administratif a dû trouver des solutions pour libérer des classes à Marcellly en vue de la rentrée 1997-1998.

Le 9 octobre 1996 : un premier rendez-vous a eu lieu avec le Comité de la ludothèque. A cette occasion, nous avons visité la villa SAVOY. Il ne faut pas oublier que la liste des effectifs définitifs pour une rentrée scolaire est communiquée par l'inspection des écoles au mois d'avril seulement.

Le 5 mai 1997 : une nouvelle réunion a eu lieu avec Mme MAXWELL, inspectrice des écoles, le Comité de la ludothèque, le corps enseignant et les responsables des activités parascolaires. Il a été décidé, lors de cette réunion, de maintenir les activités parascolaires dans l'école.

Nous avons effectué des recherches en vue de reloger la ludothèque et le 15 mai 1997. Nous avons rencontré les responsables de la ludothèque afin de leur proposer quatre solutions :

- location d'une arcade à l'avenue Adrien-Jeandin,
- mise à disposition d'un local, en sous-sol, à Marcellly,
- mise à disposition d'un local, en sous-sol, à Marcellly III,
- mise à disposition du pavillon de Fossard.

Pour diverses raisons, le Comité n'a pas donné suite à ces propositions. Entre temps, un membre de la Fondation pour le logement a proposé au Comité de la ludothèque des locaux au 150, rue de Genève. Ces derniers ont tout de suite séduit le Comité, d'où la demande de crédit de ce soir dans l'attente de l'installation de la ludothèque dans la nouvelle école de "Thônex-Verchères", afin de ne pas interrompre le travail effectué par cette association depuis 20 ans.

Mme BANDERET fait la déclaration suivante :

"Je tiens à préciser que la ludothèque est une association privée à but d'utilité publique qui fonctionne grâce au bénévolat, qu'elle participe à l'enrichissement de la vie communale et ceci depuis 20 ans.

Il est d'autant plus navrant d'entendre et de prétendre que les associations comme la ludothèque doivent s'organiser toutes seules. En prétendant cela, ne veut-on pas, à quelque part, la mort de ces associations ?

La commune a un rôle important à jouer. Elle doit être le moteur et doit trouver des solutions. Une fois de plus, tout comme les dossiers de l'école (manque de classes), gestion du Foron, nos Conseillers administratifs gèrent ces dossiers à l'urgence, aucune vue prospective n'existe. Cela est vraiment désolant.

La solution qui nous est proposée ce soir n'est pas vraiment satisfaisante. Le coût est trop cher, surface trop grande. Mais nous ne pouvons pas imaginer une ville comme Thônex sans ludothèque. Il est également impensable et inadmissible que la ludothèque plie bagage et ne sache où aller. Il est regrettable que le Conseil administratif nous propose qu'un seul projet, il y a certainement d'autres alternatives existantes comme par exemple, la proposition d'un bureau d'architecte de Thônex, de réaliser une étude gratuite à la maison Savoy. Celui-ci s'est rendu à la commune pour obtenir différents plans, qu'on n'a pu lui remettre et pour cause personne n'était au courant. Si le Conseil administratif agendait certains dossiers, à l'avance, plutôt que traiter ces derniers en dernière minute, le Conseil municipal aurait le temps et les moyens de les mener à bien.

En conclusion, le parti socialiste, pour toutes ces raisons, propose au Conseil municipal de renvoyer ce projet en commission, et attire l'attention du Conseil municipal que si, ce soir, nous refusons ce projet l'espoir que celui-ci ou un autre revienne sur la table un jour ou un autre est plutôt maigre. Mourir à 20 ans c'est jeune, ne trouvez-vous pas ? "

- M. PIAZZALUNGA : pour répondre à Mme BANDERET il y a certaines inexactitudes dans vos propos : le 9 octobre 1996, soit juste après la rentrée scolaire, sachant que les effectifs allaient augmenter pour la rentrée, nous avons pris contact avec le Comité de la ludothèque afin de leur proposer de nouveaux locaux. On ne peut pas dire que le Conseil administratif traite les dossiers à la dernière minute.

Nous avons également le souci de laisser la ludothèque à l'école Marcelly le plus longtemps possible, car le Comité de la ludothèque appréciait bien cet emplacement.

Dans l'attente de notre future école des Verchères, nous essayons de satisfaire tant la ludothèque que le parascolaire. Avant de prendre une décision définitive, il fallait connaître les chiffres des effectifs pour la rentrée 1997-1998. Ceux-ci nous ont été communiqués au mois d'avril.

Comme vous l'avez dit, la ludothèque est une association privée et la commune a toujours discuté avec son Comité soit pour des subventions, soit pour des problèmes de locaux. Ne faites donc pas un procès au Conseil administratif.

Je suis d'autant plus à l'aise de vous dire ceci, car le Comité de la ludothèque est présent ce soir.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à L'UNANIMITÉ.*

M. PAYCHÈRE est pour la discussion immédiate sinon nous ne pourrions rien faire d'ici la rentrée scolaire.

Mme CONSTANTIN fait la déclaration suivante au nom de la fraction PDC :

"Nous estimons que, compte tenu du développement de notre commune au niveau de la population, l'existence d'une ludothèque est nécessaire.

Étant donné la conjoncture dans laquelle nous vivons, nous pensons que la ludothèque a un rôle social très important pour les contacts humains et échanges de jeux.

Nous tenons à soutenir l'idée de leur allouer des locaux appropriés par rapport à leur activité ainsi que l'accès, qui à notre avis, est indispensable, qu'il soit facile pour les mères de famille et situé au centre de Thônex.

Toutefois, nous désirons qu'un effort mutuel soit consenti aussi bien au niveau de la commune pour les locaux, que par l'Association quant aux heures d'ouverture.

En effet, nous estimons que par rapport à l'importance de notre commune, il serait judicieux que ladite ludothèque soit en mesure d'ouvrir une matinée ou un après-midi supplémentaire par semaine afin d'élargir les possibilités.

En conclusion, nous déplorons le fait que nous sommes de nouveau pressés par le temps, alors que ce problème qui était connu, aurait pu être discuté auparavant.

C'est pour cela que nous demandons la discussion immédiate et à fin de ne pas porter préjudice au bon fonctionnement de la ludothèque, nous voterons ce crédit budgétaire supplémentaire de Fr 13'000,-".

Mme SCHNEIDER : je ne sais pas ce que je vais voter ce soir. Cela dépendra des garanties que l'on pourra obtenir sur différents sujets.

Je ne suis pas d'accord quand on dit que l'on a pris de temps de s'occuper de ce dossier car ce problème était déjà existant l'année dernière. Ce qui me pose problème c'est que le local situé au 150, rue de Genève a été proposé à deux associations différentes.

Ayant discuté avec la Présidente de la ludothèque j'ai appris qu'une possibilité d'ouverture de plus d'un jour par semaine serait éventuellement envisagée. Ceci serait intéressant.

M. BOISSONNAS : le groupe libéral est pour la discussion immédiate.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITÉ (par 19 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 abstention).*

La discussion est ouverte :

M. Zogg, Président de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, explique que l'école de théâtre qui occupe actuellement les locaux a résilié son bail pour fin juin. Bien que la surface soit grande, la Fondation ne désire pas scinder les locaux car il n'y a qu'un sanitaire. Elle ne veut pas investir dans des travaux importants car le loyer prévu a été abaissé et le bail serait établi pour une courte période. La Fondation et la commune feront leur possible pour que ces locaux soient rapidement mis à disposition de la ludothèque.

Mme DESJACQUES : dans le projet que nous allons voter, le point 3 dit que cette solution est prévue pour 2 ans, donc dès que l'école "Thônex-Verchères" sera terminée la ludothèque y sera déplacée.

A la dernière réunion de l'association de la ludothèque j'ai cru comprendre que celle-ci désirait continuer son activité au centre de la commune. Mme BANDERET a évoqué tout à l'heure la solution de la maison SAVOY. Le Conseil administratif devrait examiner cette proposition de manière approfondie.

- M. PIAZZALUNGA : cette proposition a déjà été faite et la villa SAVOY a été estimée trop dangereuse par le Comité de la ludothèque, ceci même après transformations. Cette villa a également été proposée aux activités parascolaires qui avaient accepté la proposition mais c'est le corps enseignant qui a décidé de garder cette activité dans l'école, par conséquent c'est la ludothèque qui doit être déplacée.

M. GRANDGIRARD : il faut absolument trouver une solution pour que la ludothèque puisse continuer ses activités, qu'elle exerce depuis 20 ans. Certains trouvent le loyer proposé trop élevé mais quand l'on parle de la solution des pavillons de Fossard il faut savoir que le coût de ceux-ci s'élève à Fr 20'000,- par an.

Il ne faut pas oublier que la commune paiera donc un loyer à notre Fondation communale. Je pense qu'il faut approuver la solution proposée mais que, pour 1999, un projet mieux adapté soit présenté par le Conseil administratif.

Mme ROCHAT : les Fr 5'200,- prévus pour les rénovations ont-ils été décidés avec le Comité de la ludothèque ? Et que ce passera-t-il si l'école de "Thônex-Verchères" a du retard dans sa construction ?

- M. PIAZZALUNGA : en ce qui concerne les rénovations rien n'a encore été prévu à ce sujet. Quant au retard dans la construction de la future école nous ne pouvons pas vous donner d'élément à ce sujet ce soir. Je rappelle que dans cette nouvelle école il a toujours été prévu un emplacement pour la ludothèque il faudra bien que l'on soit fixé sur ce sujet afin de pouvoir éventuellement changer l'affectation de ces locaux.

La ludothèque, étant une association privée, nous ne pouvons pas lui imposer des locaux, elle est libre de s'installer où elle le désire. La commune décide ensuite de la subvention ou du loyer qu'elle est d'accord de verser pour cette activité.

M. BOISSONNAS : je reviens sur la lettre du Théâtrechamp qui a été lue en début de séance et j'ai de la peine à croire que l'on ne puisse pas, avec une telle surface, loger les deux associations dans ces locaux. Quant à trouver des locaux n'ayant pas d'escalier, ce qui était reproché à la villa Savoy, nous aurons de la peine à satisfaire à cette demande.

- M. ZOGG : je vous signale que les locaux dont il est question ont une partie qui n'est pas vitrée. Si une des associations est d'accord de se trouver dans des locaux borgnes et que la commune accepte de créer des sanitaires supplémentaires cette proposition pourrait être retenue.

La Fondation a donné la priorité à la ludothèque car celle-ci est "à la rue" dès le fin du mois de juin. Je rappelle que ces locaux peuvent être loués à des activités commerciales et que la Fondation les met à disposition de la ludothèque à un loyer préférentiel, il faut relever cet effort.

M. FISCHER propose au nom de la fraction radicale l'amendement suivant :

- *et charge, d'autre part, le Conseil administratif d'étudier des solutions moins onéreuses si celles-ci se présentaient, particulièrement pour les années à venir.*

Mme SCHNEIDER : je rappelle que la proposition faite au Théâtrochamp relève d'un ou de plusieurs membres de la Fondation.

Depuis 1992, cette association demande au Conseil administratif de lui trouver des locaux. Il faut savoir qu'au niveau culturel, le Théâtrochamp apporte beaucoup à la commune. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil administratif répond rapidement à certaines demandes mais ne s'occupe pas des autres. De plus, les Fr 5'200,- prévus pour les aménagements me paraissent insuffisants.

- M. PIAZZALUNGA : si le montant devait être insuffisant nous viendrions vous demander un crédit supplémentaire pour ces aménagements.
- M. ZOGG : pour ce qui est de l'attribution de ces locaux, je répète qu'il y avait urgence pour la ludothèque.

M. FAVRE : ayant été cité lors de la lecture de la lettre du Théâtrochamp, il est vrai, qu'en tant que membre du bureau de la Fondation, je me suis renseigné auprès du Théâtrochamp afin de savoir si celui-ci était toujours à la recherche de locaux.

Il était important que nous contactions un maximum de locataires potentiels. Le courrier de cette association est parvenu au bureau de la Fondation après que celui-ci ait décidé d'attribuer les locaux à la ludothèque. Je reste cependant persuadé qu'une cohabitation est possible bien que le bureau de la Fondation ait estimé que les locaux ne sont pas divisibles.

En mon nom personnel, je pense qu'une entente peut être trouvée entre les deux associations. La villa MINAZZI serait également intéressante pour la ludothèque car elle est de plain pied et pour le déménagement de l'école Thônex-Verchères il n'y aurait qu'une rue à traverser.

- M. ZOGG : je vous rappelle que M. FAVRE parle ce soir en tant que Conseiller municipal mais que le bureau de la Fondation n'entendait pas faire des travaux importants dans ces locaux que nous pouvions louer "en l'état" à une entreprise.

Quant à la villa MINAZZI, je vous informe qu'un bureau est déjà occupé par la Protection Civile et que le journal "Le Chênois" déménagera à cet endroit pour libérer une salle à l'école Tronchet.

En ce qui concerne la villa Savoy, celle-ci n'est plus louée car nous l'avons gardée pour parer à d'éventuelles demandes telles que celles que nous traitons ce soir. Il ne faudra donc pas s'étonner qu'aucun revenu ne figure dans les comptes de la commune.

Mme DE COULON : je désire revenir sur le loyer et je trouve que celui-ci est exorbitant pour une ouverture de deux heures par semaine.

- M. PIAZZALUNGA : comme l'a dit Mme SCHNEIDER tout à l'heure, il est possible de demander au Comité d'augmenter les heures d'ouverture mais je rappelle que ces personnes travaillent bénévolement. Il ne nous est donc pas possible de leur imposer un horaire.

M. DECROY : il me semble que l'on s'égare du sujet et j'aimerais bien que l'on revienne sur ce dernier avant de faire des projets pour le Théâtrechamp.

M. GRANDGIRARD : ce soir, il y a urgence pour la ludothèque, mais il faut également tenir compte du Théâtrechamp. Je demande que l'on passe au vote de l'amendement de M. FISCHER.

Mme PITTET : ne pourrait-on pas loger la ludothèque dans l'une des nombreuses arcades libres le long de la rue de Genève ?

- M. PIAZZALUNGA : la proposition faite par le parti radical permettra au Conseil administratif d'étudier diverses solutions mais on ne peut pas prévoir de loger la ludothèque à coup de 6 mois dans différents locaux.

Cette proposition permettra également de demander si cette association désire venir dans les locaux prévus à son attention dans la nouvelle école de "Thônex-Verchères".

Mme ROCHAT : je m'étonne que la solution consistant à installer la ludothèque dans la future école puisse être remise en question.

- M. PIAZZALUNGA : c'est le Comité de la ludothèque qui doit décider car, je le répète, on ne peut pas imposer des locaux à une association privée.

Mme ROCHAT : dans d'autres communes les locaux sont imposés à la ludothèque et ceci ne semble pas poser de problèmes.

Mme SCHNEIDER propose de rajouter la phrase suivante à l'amendement de M. FISCHER :

- *et de prendre contact avec le Théâtrochamp pour un éventuel partage des locaux.*

Aux votes :

- *l'amendement de la fraction radicale est accepté à la MAJORITÉ (par 18 voix "pour" et 2 abstentions)*
- *l'amendement de Mme SCHNEIDER est accepté à la MAJORITÉ (par 10 voix "pour", 8 voix "contre" et 2 abstentions).*

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le manque de locaux à l'école Marcelly pour la rentrée de septembre 1997,
- Vu l'obligation de libérer la salle actuellement occupée par la Ludothèque afin de créer une classe supplémentaire,
- Vu la proposition de la Fondation communale pour le logement de louer à l'Association de la Ludothèque un local de 341 m² au 150, rue de Genève,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 13'000,- sous la rubrique 35.100.365 selon détail suivant :
 - Fr 7'800,- subvention pour le loyer et les charges pour les mois de septembre à décembre 1997.
 - Fr 5'200,- subvention pour divers aménagements.
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
3. Cette solution étant prévue pour 2 ans le Conseil municipal prend note qu'il conviendra d'inscrire les montants suivants aux budgets 1998 et 1999 :
 - Fr 23'200,- loyer et charges pour l'année 1998
 - Fr 11'600,- loyer et charges janvier à juin 1999.

4. Charge le Conseil administratif d'étudier des solutions moins onéreuses si celles-ci se présentaient, particulièrement pour les années à venir et de prendre contact avec le Théâtrochamp pour un éventuel partage des locaux.

Une pause "cigarettes" est accordée.

9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 34'000,- en vue de la réalisation d'un collecteur EC (eaux claires) à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : il s'agit de la canalisation située entre la Mairie et le cimetière.

Cette canalisation est ancienne et n'est pas suffisante pour absorber les eaux claires, compte-tenu du développement de Thônex-Verchères et de la future école, qui se déverseront dans celle-ci. Ce crédit d'étude permettra de déterminer le coût exact pour le remplacement du collecteur existant.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITÉ*

La discussion est ouverte :

Pour répondre à M. GRANDGIRARD, le Président précise que le projet qui sera présenté, à la suite de l'étude, fera l'objet d'un crédit de construction qui sera soumis au Conseil municipal. Ce dernier décidera s'il convient de le renvoyer en commission.

M. GRANDGIRARD propose que l'on rajoute un point à la délibération stipulant que le crédit de construction vienne d'abord en commissions des TRAVAUX et des FINANCES avant d'être soumis au Conseil municipal.

M. SOMMARUGA : cette pratique semble contraire au règlement. De toute manière, l'étude reviendra dans les mains des Conseillers avec la demande du crédit de construction et si ceux-ci désirent approfondir cette étude le projet sera renvoyé en commission à ce moment-là.

Après une suspension de séance réunissant les membres du Bureau, il est décidé que le résultat de cette étude sera présenté à titre "d'information" en commission des TRAVAUX mais qu'il n'y aura ni débat de fond, ni vote à ce sujet.

L'amendement proposé par M. GRANDGIRARD est retiré.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de remplacer le collecteur existant à l'avenue de Thônex,
- Vu l'estimation du bureau d'ingénieurs F. HERRERA,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 34'000,- en vue de la réalisation d'un collecteur EC (eaux claires) à l'avenue de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

M. BOISSONNAS : je rappelle que depuis, quelques années, nous demandons au Conseil administratif qu'il établisse la liste chiffrée de tous les aménagements relatifs à l'aménagement de "Thônex-Verchères". Je demande que ce document nous soit fourni lorsque nous voterons le crédit de construction relatif à ce collecteur.

10. Communications et propositions du Conseil administratif

10.1. M. ZOGG, Maire, au nom du Conseil administratif

Nous n'avons pas de communication particulière à vous faire si ce n'est de vous donner le résultat du référendum contre la patinoire du Centre Sportif de Sous-Moulin. Il y a eu 1.172 signatures déposées et 1.091 signatures valables ont été contrôlées.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons vous retrouver aux Promotions et à la fête du 1er août qui aura lieu cette année à Thônex

11. Questions écrites :

- 11.1. M. SCHORER, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 13 mai 1997 par le groupe libéral concernant les finances communales

"Lors du bouclage des comptes communaux 1996 il s'est avéré que les prévisions du Département des Finances et Contributions étaient en forte diminution par rapport à l'estimation envoyée aux communes pour la préparation du budget de l'exercice. Ceci a apporté une forte baisse des revenus fiscaux pour notre commune d'environ 2 millions.

Le Conseil administratif est conscient que l'établissement des futurs budgets ne sera pas aisé au vu des investissements importants qui ont été votés ces derniers temps.

Nous avons donc contacté des sociétés spécialisées afin qu'une étude soit faite concernant la possibilité d'implantation de nouvelles entreprises à Thônex. Les offres de ces sociétés seront comparées et l'analyse sera alors demandée. Dès que le Conseil administratif sera en possession des résultats il ne manquera pas de faire part de ceux-ci à la commission des Finances ainsi qu'au Conseil municipal.

En ce qui concerne la création par la commune d'un organisme de "marketing" l'étude citée ci-dessus établira son utilité".

Puis, M. SCHORER transmet la réponse à M. BOISSONNAS, responsable de la fraction libérale.

- M. BOISSONNAS : le groupe libéral étudiera la réponse.

- 11.2. M. le Président donne lecture de la question écrite de Mme DESJACQUES de la fraction démocrate-chrétienne :

- *Comment le Conseil administratif compte-t-il régler le problème de locaux de la ludothèque thônésienne ?*

Le 18 juin prochain, les locaux occupés par la ludothèque thônésienne devront revenir dans le giron des activités scolaires. C'est une nécessité incontournable.

Où ira donc la ludothèque ?

Interpellée ces derniers jours par de nombreuses mamans utilisatrices ou actives au sein de l'Association, la soussignée aimerait avoir des précisions sur le futur emplacement de ladite ludothèque qui devrait fêter bientôt ses 20 ans d'activité.

Vu que ce point a été traité lors des débats de ce soir, Mme DESJACQUES retire sa question.

12. Propositions individuelles et questions

12.1. M. VERNERET :

12.1.1. École Adrien-Jeandin :

Je remercie le Conseil administratif pour avoir accepté de financer le 30e anniversaire de cette école.

12.1.2. Théâtrechamp :

En tant que Président de la commission CULTURE & LOISIRS, je tiens à relever l'importance de cette association car elle véhicule l'image de Thônex hors de nos frontières, notamment en Europe. C'est un groupe où l'enfant prend confiance en lui et apprend à s'accepter tel qu'il est. Les handicapés sont également souvent associés aux spectacles.

Le Théâtrechamp fonctionne avec une véritable équipe qui a son lot de bénévolat et d'ingéniosité. Il reçoit des subventions de diverses collectivités publiques et il mérite d'être soutenu.

Dans la lettre que la directrice a envoyée au Conseil administratif, dont j'ai reçu copie, le déficit prévu pour 1998 s'élève à Fr 18'000,-. J'appuie de toutes mes forces pour que cette subvention soit accordée à cette association afin qu'elle puisse travailler normalement.

12.1.3. Article dans la Tribune de Genève :

C'est au Président que je m'adresse : suite à l'article paru sous le titre "Thônex, on discute le budget" sous la plume de Mme Lyse WYLER, bien qu'elle n'était pas présente à la séance du Conseil municipal du 13 mai 1997, on se demande si cet article n'est pas le fruit d'une collaboration avec d'éminents membres du parti socialiste.

Cet article me gêne et je me sens atteint dans mon intégrité sans compter qu'il fait planer un doute au sein de la population. Il jette un discrédit sur un certain nombre de personnes qui ont contrôlé et voté ces comptes.

Je ne désire pas lancer une polémique d'autant plus que pour l'homme que vous êtes j'ai une certaine sympathie. Je tenais à vous faire part de mon sentiment et à vous le faire savoir.

- M. SOMMARUGA : j'ai été interviewé sur ce point au nom du parti socialiste, avant que je sois Président de ce Conseil. Il n'incombe pas à un parti ou à un autre de "faire la presse". Si vous avez des critiques à émettre il faut vous adresser à la presse et non pas à la personne qui a été interviewée.

12.2. Mme ROCHAT, quant à elle, fait les remarques suivantes :

12.2.1. Arbres à la route de Mon-Idée

Deux de ces jeunes arbres sont en piteux état, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires.

12.2.2. Seuils ralentisseurs au chemin du Petit Bel-Air :

Deux ou trois usagers, habitants ce chemin, trouvent cet aménagement dangereux, des motards ont été vus circulant à grande vitesse sur le trottoir. Il faudrait aménager ce dernier afin d'éviter un accident.

- M. ZOGG : il est vrai que ce seuil est particulièrement efficace et certaines personnes sont contentes de l'effet dissuasif qu'il procure.

12.2.3. Visi-Speed :

Je désire que l'on refasse un essai de celui-ci, mais, en le plaçant cette fois dans un endroit adéquat et surtout visible, ceci dès la rentrée.

- M. ZOGG : des contrôles de vitesse ont été effectués à l'avenue de Thônex par la police qui n'a constaté que 4% d'infractions. L'État a donc estimé qu'un radar fixe n'était pas nécessaire sur cette artère.

Je rappelle que les Visi-Speed sont tolérés par la police mais que celle-ci peut demander à ce qu'ils soient enlevés. De plus ces équipements ne sont pas bon marché.

12.3. Mme EGGER-GEX : la commission ENVIRONNEMENT, voire le Conseil municipal, devait faire une visite des berges du Foron. Qu'en est-il ?

- M. ZOGG : ceci sera fait à la rentrée.
- M. PIAZZALUNGA confirme à Mme EGGER-GEX que le Conseil administratif a renoncé à faire recours au Tribunal Fédéral concernant l'emplacement du Théâtre-Cirque. Cette décision a été motivée par le fait que les riverains n'entendaient pas continuer la procédure, ceci principalement pour des raisons financières.

Notre avocat pensait que le recours de la commune aurait du poids s'il était accompagné de celui des riverains mais que, présenté seul, celui-ci n'avait quasiment aucune chance d'aboutir.

Si le Théâtre-Cirque ne respecte pas les termes de l'autorisation délivrée, il est probable que d'autres plaintes soient déposées à son encontre.

12.4. M. PAYCHÈRE : cette année une classe de l'école Adrien-Jeandin doit, à nouveau, être déplacée à Chêne-Bourg, ce qui n'est pas vraiment un problème. Ce qui inquiète les parents ce sont ces jeunes cyclistes qui devront effectuer le trajet pour se rendre à l'école alors que l'aménagement cyclable n'est pas complet. J'invite le Conseil administratif à prendre les mesures suivantes :

- l'aménagement du giratoire à l'avenue de Thônex / Adrien-Jeandin / Petit-Senn afin d'obliger les automobilistes à fortement ralentir avant d'entrer dans celui-ci.
- d'intervenir auprès de la commune de Chêne-Bourg pour que la piste cyclable, en direction de Thônex, soit débarrassée des véhicules en stationnement et qu'elle soit faite en continu.

Je rappelle, d'autre part, que nous sommes toujours dans l'attente du plan d'investissements communal promis par le Conseil administratif.

12.5. M. BOISSONNAS : en ce qui concerne les arbres malades je signale qu'il y en a également un au Centre de Loisirs.

12.6. Mme SCHNEIDER : où en est l'avancement des travaux concernant l'école "Thônex-Verchères" ?

- M. ZOGG : le Conseil administratif a dernièrement reçu les deux groupes concernés par la construction des logements. Les problèmes liés aux divisions et cessions de terrains ne sont pas encore réglés. Une nouvelle séance est agendée pour le 10 juillet et nous espérons que, lors de cette réunion, la situation se débloquera. La commune est obligée d'attendre et n'a pas les moyens de faire avancer les choses à ce niveau. Un avocat, nous représentant, fait partie des diverses négociations et la date-butoir pour réaliser les échanges de terrains est fixée en septembre.

Le Conseil administratif, en collaboration avec le service technique communal, étudie des solutions de remplacement pour la rentrée 1998. La commune et les architectes sont prêts à démarrer le chantier dès que les accords seront signés.

M. PIAZZALUNGA : il y a quelques jours nous avons eu une réunion avec les parents des élèves qui seront transférés à l'école à Chêne-Bourg. Il conviendra, si les problèmes de démarrage du chantier persistent, d'envisager d'autres transferts dans notre commune voisine pour la rentrée 1998-1999. Ceci devra être vu avec Mme MAXWELL qui gère les deux arrondissements. Nous pensons qu'il faut oublier la rentrée 1998 dans la nouvelle école.

- M. ZOGG : comme le chantier prend du retard, nous devons également penser à la sécurité des élèves et il ne sera pas possible de les mettre dans quatre classes compte-tenu du danger que pourrait représenter l'avancement des travaux. Mais nous pouvons vous assurer que l'école sera terminée en 1999.

12.7. M. VACHERON

Lors du bouclage de l'exercice 1996 un certain nombre de questions avaient été posées concernant le traitement des déchets, on avait même parlé d'une double facturation de l'usine des "Cheneviers". Le Conseil administratif a-t-il des réponses à donner ?

M. ZOGG : les "Cheneviers" nous ont effectivement remboursé Fr 68'000,- qui avaient été facturés à double. En ce qui concerne notre concessionnaire de Voirie, le contrat a été revu à la baisse, de plus, les communes "Arve-Lac" projettent la construction d'un centre de récupération des déchets verts. En 1997, la récupération des déchets ne devrait pas dépasser la somme qui a été fixée au budget.

Un crédit sera présenté au Conseil municipal afin de fournir aux communiens des bennes de récupération pour le papier et le verre. Elles seront disposées dans plusieurs endroits de la commune ceci devant également contribuer à réduire les coûts des ordures ménagères.

- M. SOMMARUGA: je vous rappelle que ce sujet doit être traité par la commission ENVIRONNEMENT. Je vous laisse donc le soin de prévoir une date d'entente avec la Présidente pour cet automne.
- M. SCHORER donne quelques chiffres concernant le tonnage des divers déchets et confirme que le budget 1997 sera respecté.
- M. ZOGG confirme à M. GRANDGIRARD que le remboursement de Fr 68'000,- a eu lieu en 1996 et a été comptabilisé dans l'exercice concerné.

12.8. A une question de M. SOMMARUGA, M. PIAZZALUNGA informe que la date de la votation concernant le référendum contre la patinoire n'a pas encore été fixée par le Conseil d'Etat.

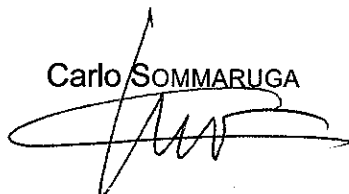
13. A huis-clos : Préavis aux demandes de naturalisation :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à 2 demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

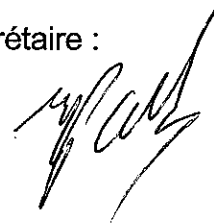
- Mme RIVETTI née GRELLE, Clara Luisa, originaire d'Italie, mariée.
- Mme GALAT née GRIGOLOVITCH, Lydia, originaire de France, mariée

La séance est levée à 23h.40

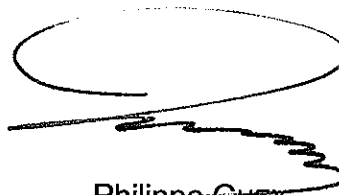
Le Président :

Carlo SOMMARUGA


Le Secrétaire :


M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

Le Secrétaire-rédacteur :


Philippe GUEx

Thônex, le 30 septembre 1997 - PHG/vp

PV/cm/24-06-1997